

## Appel à projets lancé par le SPW Emploi Formation

### Parcours de renforcement des compétences

Formulaire de candidature

#### Objectif de l'appel

Le présent appel vise à tester / renforcer / améliorer les pratiques de terrain permettant de lever les freins aux dynamiques partenariales entre opérateurs d'insertion et de formation, en vue d'améliorer de manière structurelle les politiques publiques de parcours de renforcement des compétences des publics peu scolarisés en Wallonie.

#### Public

L'appel à projet s'adresse aux opérateurs publics de formation et assimilés (centres de formation FOREM, centres de formation IFAPME, Etablissements de l'Enseignement de Promotion sociale, Centres de compétence), aux Centres d'insertion socioprofessionnelle agréés et aux Centres de Validation des Compétences agréés.

S'agissant d'un appel à projets relatif aux partenariats, le projet doit comporter au minimum 2 partenaires, dont au moins un centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP) agréé et au moins un opérateur public de formation, un opérateur public d'enseignement qualifiant, ou un centre de validation des compétences agréé.

Des partenaires additionnels agréés et/ou reconnus par la Wallonie (autres que ceux mentionnés ci-dessus) peuvent être associés aux projets pour des missions spécifiques.

Veillez renvoyer ce formulaire complété et signé, **pour le 15 juillet 2022 au plus tard, en version électronique** (1 version Word et 1 en PDF) à l'adresse suivante : [parcours.competences.prw@spw.wallonie.be](mailto:parcours.competences.prw@spw.wallonie.be).

Veillez préciser dans le champ « objet » du message électronique :  
« le nom du projet - AP Parcours de renforcement des compétences »

Le dossier de candidature comprend :

- Le formulaire de l'appel à projet ;
- La convention de partenariat signée par les partenaires (sauf si l'objet du projet est l'établissement d'un nouveau partenariat, auquel cas la convention est facultative) ;
- L'avis de l'instance bassin Enseignement – Formation – Emploi.

Un même organisme peut introduire plusieurs projets. Pour ce faire, il complétera un formulaire par projet.

Lors de la constitution de votre dossier de candidature, nous vous demandons de vous référer au texte de l'appel à projets « Parcours de renforcement des compétences ». Ce texte servira également de référence pour la recevabilité et l'analyse des dossiers.

## 1. Nom du projet :

Indiquez ici le nom du projet : **Relais Formation**

## 2. Identification des parties au projet de partenariat

### Partenaire A

Dénomination : ADEPPI (Atelier d'Education Permanente pour Personnes Incarcérées)

Numéro d'entreprise : 0422-068-279

Adresse (siège social) : Rue de Flines, 20 7604 Callenelle

organisme public     organisme agréé (précisez : CISP 003)

Site web: [www.adeppi.be](http://www.adeppi.be)

Téléphone : 02/223 47 02

Courriel : [info@adeppi.be](mailto:info@adeppi.be)

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	9	3	5	2	3	0	8	0	4	2	1	9	6	7
BIC	TRIOBBBE															

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

### **10 lignes maximum**

Nos missions permettent à des détenu-e-s (hommes ou femmes) peu scolarisés (CEB, pas de CEB et/ou pas les compétences), ayant des problèmes d'assuétudes, un vécu d'exclusion, une situation de marginalité sociale, économique et professionnelle, des difficultés familiales ... d'accéder à la culture et à la formation. Nous proposons des filières de formation de base (comprenant diverses matières comme : fle, français, mathématiques, informatique, citoyenneté, culture générale, gestion de base, accompagnement cell-learning, ...) et d'orientation dans le cadre de nos agréments CISP et ISP. Nous organisons aussi des activités culturelles dans le cadre de notre agrément en Education permanente. Nous intervenons dans 13 prisons (Mons, Tournai, Leuze, Namur, Andenne, Huy, Marneffe, Marche-en-Famenne, Nivelles, Ittre, Forest, St-Gilles et Berkendael). Nos programmes offrent la possibilité de renouer avec la réussite, de s'inscrire dans un projet, de préparer activement les premières étapes vers la réinsertion socioprofessionnelle en passant par l'élaboration d'un programme de formation qui pourrait faire partie intégrante du plan de détention.

### **Personne juridiquement responsable du projet**

Nom : ROUSSEAU

Prénom : Jacqueline

Fonction : Administratrice déléguée

Téléphone : 02 223 47 02

Courriel : [info@adeppi.be](mailto:info@adeppi.be)

**Personne de contact sur le plan opérationnel**

Nom : THIBAUT

Prénom : Catherine

Fonction : Coordinatrice pédagogique

Téléphone : 02 223 47 02

Courriel : info@adeppi.be

**Partenaire B**

Dénomination : Enseignement de Promotion Sociale (EPS)

Numéro d'entreprise :

Adresse (siège social) : rue Adolphe Lavallée, 1 1080 Bruxelles

 organisme public     organisme agréé (précisez : .....)Site web : <https://promsoc.cfwb.be>

Téléphone : 02 690 87 24

Courriel : [eps@cfwb.be](mailto:eps@cfwb.be)

Coordonnées bancaires :

IBAN																				
BIC																				

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

***10 lignes maximum***

L'Enseignement de promotion sociale (EPS) s'inscrit dans la dynamique de l'éducation tout au long de la vie en Communauté française. Il offre aux adultes, aux parcours souvent très diversifiés, un large éventail de formations de niveau enseignement primaire, secondaire ou supérieur, au terme desquelles il délivre des titres reconnus. Il répond à des besoins individuels et collectifs variés : initiation, qualification, perfectionnement, recyclage, reconversion, spécialisation, épanouissement personnel.

L'EPS poursuit 2 **finalités** :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle (développement des personnes) ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

**Personne juridiquement responsable du projet**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

**Personne de contact sur le plan opérationnel**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

*Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »*

**Partenaire C**

Dénomination : ASBL Aide et Reclassement

Numéro d'entreprise :

Adresse (siège social) : rue Rioul, 22 Huy

organisme public     organisme agréé (précisez : Service d'Aide aux détenus)

Site web : [https : www.aideetreclassement.be](https://www.aideetreclassement.be)

Téléphone : 085 21 67 89

Courriel : [info@aideetreclassement.be](mailto:info@aideetreclassement.be)

Coordonnées bancaires :

IBAN																				
BIC																				

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

***10 lignes maximum***

L'association accompagne les détenus dans leurs démarches psycho-sociales et ce, particulièrement, en vue de leur réinsertion après la détention. Elle assure aussi la fonction de référent pédagogique dans les prisons de Huy, Marneffe et Andenne. Elle est également reconnue en tant que Service d'Education permanente.

**Personne juridiquement responsable du projet**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

**Personne de contact sur le plan opérationnel**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

### **Partenaire D**

Dénomination : ASBL SMAJ (Service Marchois d'Aide aux Justiciables)

Numéro d'entreprise :

Adresse (siège social) : rue de Bastogne, 36D 6900 Marche-en-Famenne

organisme public     organisme agréé (précisez : Service d'Aide aux détenus)

Site web : [https : aideetreclassement.be](https://aideetreclassement.be)

Téléphone : 084 32 33 00

Courriel : [info@smaj.be](mailto:info@smaj.be)

Coordonnées bancaires :

IBAN																			
BIC																			

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

**10 lignes maximum**

L'association accompagne les détenus dans leurs démarches psycho-sociales et ce, particulièrement, en vue de leur réinsertion après la détention. Elle assure aussi la fonction de référent pédagogique dans la prison de Marche-en-Famenne.

### **Personne juridiquement responsable du projet**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

### **Personne de contact sur le plan opérationnel**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

**Partenaire E**

Dénomination : ASBL La Touline

Numéro d'entreprise :

Adresse (siège social) : rue du Burllet, 4A 1400 Nivelles

 organisme public  organisme agréé (précisez : Service d'Aide aux détenus)

Site web : www.latouline.be

Téléphone : 067 22 03 08

Courriel : contact@latouline.be

Coordonnées bancaires :

IBAN																	
BIC																	

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

**10 lignes maximum**

L'association accompagne les détenus des prisons de Nivelles et de Ittre dans leurs démarches psycho-sociales et ce, particulièrement, en vue de leur réinsertion après la détention. Elle assurera aussi la fonction de référent pédagogique dans la prison de Ittre .

**Personne juridiquement responsable du projet**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

**Personne de contact sur le plan opérationnel**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

### 3. Eligibilité des partenaires

Pour être éligible, la candidature doit :

*Cochez les cases pour confirmer que votre projet rencontre ces exigences.*

- Viser un partenariat entre au minimum 2 partenaires
- Comporter au minimum un partenaire de l'insertion socioprofessionnelle agréé
- Comporter au minimum soit un opérateur public de formation ou d'enseignement qualifiant, soit un centre de validation des compétences agréé
- Rencontrer les conditions prévues en page 5 de l'appel à projet<sup>1</sup>
- le(s) partenaire(s) additionnel(s) sont agréé(s) / reconnu(s) par la Wallonie

### 4. Eligibilité du projet

Description synthétique du projet

**15 lignes maximum**

Un référent pédagogique se chargera de l'information et de l'orientation des détenus vers les différentes formations organisées par l'enseignement de promotion sociale et divers opérateurs, ainsi que de leur accompagnement pédagogique, dans les prisons wallonnes (Nivelles, Namur, Tournai, Mons et Leuze).

L'objectif principal est de soutenir le parcours de formation des détenus (à inscrire dans les plans de détention et de réinsertion) et d'assurer un suivi organisationnel et administratif. Nous centraliserons la première étape, l'entrée en formation, en assurant une information complète de l'ensemble des activités pédagogiques proposées et en orientant au mieux les candidats vers les formations.

Ensuite nous assurerons, dans la mesure du possible, un accompagnement pédagogique, un soutien logistique et administratif et un accueil des enseignants et formateurs.

Nous assurerons également l'accueil pédagogique spécifique des détenus souhaitant s'inscrire aux formations d'insertion socio-professionnelle que nous organisons dans les prisons de Ittre, Andenne, Huy, Marneffe et Marche-en-Famenne, ainsi que les passages de nos formations vers celles de promotion sociale ou vice versa. En effet, dans ces prisons, un service d'Aide aux Détenus assurera à partir de janvier 2023 l'information et l'orientation socio-pédagogique de première ligne.

En cas de transfert d'une prison à l'autre, le suivi sera assuré.

Le présent projet s'inscrit dans le / les objectif(s) suivant(s) de l'appel à projets :

*Cochez la/les cases qui vous concerne(nt)*

- Préparer, créer et/ou renforcer les collaborations entre acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et les opérateurs de formation qualifiante et/ou de validation des compétences
- Fluidifier les parcours de renforcement de compétences des publics peu scolarisés
- Renforcer la certification des compétences dans le cadre des parcours de renforcement

<sup>1</sup>Les partenaires bénéficiaires doivent rencontrer les conditions suivantes : 1) avoir une unité d'établissement / centre de formation / centre de validation des compétences en région wallonne de langue française ; 2) exécuter l'action sur le territoire de la région de langue française de la Région wallonne ; 3) s'engager formellement à respecter l'ensemble des conditions établies dans le présent appel à projets.

des compétences des publics peu scolarisés <sup>2</sup>

Améliorer la connaissance mutuelle de l'offre de formation/validation, des pédagogies, des outils et/ou des opérateurs de formation/validation, qui permettra de développer / renforcer la confiance mutuelle

Renforcer les compétences des publics peu scolarisés (< CESS) et les faire monter en compétences<sup>3</sup>

Expliquez comment votre candidature rencontre le/les objectif(s) coché(s).

**1 page maximum**

La réinsertion est l'objectif majeur du projet. Etant donné les lacunes importantes d'une grande majorité des détenus en ce qui concerne les connaissances scolaires générales et professionnelles, les habiletés sociales et les compétences socioprofessionnelles indispensables à une réinsertion harmonieuse dans la société, il paraît important de réunir toutes les forces vives contribuant à la bonne tenue des activités de formation dans les prisons. Cela requiert la présence d'un référent pédagogique. Notre projet vise à faciliter l'inscription en formation (via l'information et les bilans de compétences), et à soutenir la motivation des étudiants et stagiaires pour qu'ils puissent mener leur projet pédagogique à terme.

Présente en prison de longue date, notre connaissance du milieu pénitentiaire pour tout ce qui concerne le pédagogique, ses us et coutumes, son public et les différents services de l'administration pénitentiaire, notre association sera un soutien important pour les étudiants et pour tout ce qui touche à l'organisation et à la bonne communication de toutes les informations utiles entre les opérateurs.

L'objectif du projet est d'augmenter le nombre de détenus inscrits dans un programme de formation et le nombre de ceux qui termineront avec succès leur formation et donc d'augmenter leur employabilité et leurs chances de réinsertion socio-professionnelle. La réussite n'est pas seulement évaluée en terme d'obtention d'une qualification (diplômes, certificats, validation de compétences) mais aussi en fonction des objectifs individuels établis durant le parcours de formation avec les participants : acquisition de connaissances, de compétences, savoir-faire, savoir-être, ... Il s'agira d'évaluer avec les participants, les enseignants et les formateurs les progrès accomplis et l'incidence de ceux-ci sur leurs possibilités de réinsertion sociale, professionnelle, familiale.

L'accès à ces activités et formations s'inscrit dans une démarche d'autonomisation et de responsabilisation du détenu afin qu'il devienne acteur de sa propre réinsertion plutôt que pris en charge par l'institution carcérale.

En s'appropriant son devenir, l'intéressé pourra reconstruire son image et se structurer davantage.

Pour atteindre cet objectif lié à la réinsertion future, il est important que tous les acteurs (sociaux, pédagogiques, pénitentiaires) se mobilisent et agissent de concert. La communication, la transmission des informations (dans le respect des missions de chacun et de leur déontologie), via un réseau de collaboration au quotidien, est primordiale.

Comme nous l'avons souligné plus haut, notre expertise nous permettra d'accompagner sur le terrain les nouveaux formateurs et enseignants. En effet, souvent trop peu informés à propos du milieu carcéral, ils risquent de se décourager rapidement face aux obstacles rencontrés et aux particularités de ce milieu. Nous sommes également à même, de par notre présence au quotidien, de longue date, dans les prisons de les accompagner pour la mise en place des formations et leur insertion au sein de la prison. Il est important que les programmes de formation dans chaque prison soient bien compris et acceptés par le personnel de surveillance pour qu'ils puissent être menés correctement. Le référent pédagogique bien connu par celui-ci pourra faire le lien entre les enseignants et le personnel pénitentiaire. Il pourra aplanir toutes les difficultés, incompréhensions qui ne manquent pas de se produire en privilégiant dialogue et bonne information.

Le personnel pénitentiaire se sentira davantage valorisé s'il est davantage impliqué dans la mise en place des

<sup>2</sup> obtention d'une CECAF et/ou d'un titre de compétence, obtention de certifications sectorielles/privées, démarches de valorisation automatique des acquis auprès d'un opérateur d'enseignement/formation certifiant

<sup>3</sup> Niveaux 3, 4 ou 5 du Cadre francophone des Certifications.



activités, dans l'accueil des nouveaux enseignants, dans la coordination et l'évaluation de celles-ci, notamment en participant aux réunions regroupant les différents partenaires mais aussi grâce à des contacts réguliers avec le référent pédagogique.

La préparation à la réinsertion requiert l'action conjointe et complémentaire de divers intervenants, dans les domaines sociaux, psychologiques, de santé, pédagogiques, ... Le référent pédagogique à travers sa connaissance des intervenants dans la prison pourra, lorsque c'est nécessaire, faire le lien entre eux et les enseignants et formateurs (souvent présents dans la prison uniquement au moment de leurs cours) afin que chacun puisse favoriser au mieux les projets des détenus.

Il est également important de souligner que les formations en milieu pénitentiaire peuvent évidemment être poursuivies hors prison puisque les opérateurs de formation en prison interviennent aussi hors les murs avec des programmes identiques.

Ce projet veut aussi apporter sa pierre à l'édifice tel que souhaité par les dispositions, à propos de la formation des détenus, contenues dans la "loi de principes concernant l'administration pénitentiaire".

Enfin, diverses règles européennes, ainsi que la Déclaration des Droits de l'Homme et divers textes de référence insistent sur le droit à l'éducation tout au long de la vie.

Décrivez les freins que le projet envisage de lever et les moyens envisagés pour lever ces freins.

### **1 page maximum**

Sans ce projet, les détenus ne recevront pas une information complète et ne bénéficieront ni d'une orientation cohérente, ni d'un accompagnement en cours de formation. Chaque opérateur de formation agira individuellement. Nous avons pu, par le passé, constater de nombreuses inscriptions inadéquates (niveau pédagogique pas adapté, motivation pas analysée, ...) provoquant de nombreux découragements à la fois parmi les élèves, les enseignants et les formateurs.

Au vu du profil du public pénitentiaire, peu scolarisé, aux motivations souvent fragiles, sans un accompagnement au quotidien, de nombreux étudiants abandonnent les cours rapidement.

Certains enseignants et formateurs peu habitués aux us et coutumes de la prison, peu soutenus au quotidien peuvent commettre certaines bévues, certaines maladresses qui mettent à mal leurs relations avec le personnel pénitentiaire et avec les détenus.

Sans un soutien logistique et administratif, les enseignants et formateurs sont confrontés à devoir remplir diverses tâches qui ne sont pas habituellement, dans un autre contexte, de leur ressort, diverses informations pourtant nécessaires ne leur sont pas fournies.

Bref, sans un référent pédagogique, seuls les plus motivés, les plus endurants, à la fois parmi les élèves et parmi les enseignants et les formateurs poursuivront leur projet pédagogique.

Décrivez les résultats visés en matière de levée des freins identifiés.

### **1 page maximum**

Nous avons constaté les bénéfices d'une première analyse des niveaux, besoins et motivations des détenus avant l'intervention des enseignants et formateurs. Si cette analyse initiale est relativement succincte, elle permet aux enseignants et formateurs de ne rencontrer en vue d'une inscription que des demandeurs dont les connaissances, besoins et motivations se rapprochent des prérequis exigés par la formation. Gain de temps et d'énergie assuré. Enfin, les années précédentes, nous avons pu constater, tout comme les formateurs, les enseignants, les directeurs d'école, de centres de formation et de prison, ainsi que les travailleurs de divers services sociaux, l'apport de notre travail en terme de soutien général à la formation. Cet apport comprend : l'appui administratif et logistique important, l'accueil et le soutien aux professeurs et formateurs, l'accompagnement des étudiants et stagiaires et le travail sur la motivation au long du parcours pédagogique.

En effet, nous avons déjà pu mener dans diverses prisons ce projet avec le soutien du Fonds Social Européen, lors des programmations précédentes dans le cadre du projet Réinsert mené par l'EPS et divers partenaires associatifs. L'objet de notre candidature nous permettra de poursuivre, d'amplifier et d'affiner notre action tant en ce qui concerne le temps consacré (aux détenus, aux enseignants, aux formateurs, aux divers services psycho-sociaux et au personnel pénitentiaire) ainsi qu'à l'amélioration des outils et procédures utilisés. De nombreuses lettres de soutien des directeurs de prison et d'écoles de promotion sociale nous ont conforté dans notre souhait de poursuivre.

Décrivez les activités du projet de manière détaillée.

**15 lignes maximum par activité**

Activité 1 : Séances d'information et d'orientation

Un référent pédagogique sera en charge dans chaque prison de ces séances (collectives et individuelles) pour tous les détenus faisant une demande de formation). Ces séances hebdomadaires comprennent :

- l'information : offre pédagogique dans la prison (et autres prisons), conditions d'inscription, modalités de fonctionnement, durée, prérequis, certification, ...
- le test initial (français-math).
- un entretien : motivation, niveau pédagogique, besoins, objectifs, parcours socio-pédagogique (fiche pédagogique).
- un test ciblé : réalisé par l'organisme de formation (choix du test, passation, correction) avec le soutien du référent pédagogique. NB : La liste des inscrits est déterminée par l'organisme de formation.

Une fiche pédagogique comprenant des données socio-pédagogiques et le parcours de formation hors et en prison est réalisée pour chaque détenu rencontré dès le premier entretien et actualisée au fur et à mesure du parcours. Mise à disposition des enseignants et, en cas de transfert, aux autres référents pédagogiques.

Le référent pédagogique participera aux Plateformes pédagogiques, sorte de salon de la formation organisé annuellement dans certaines prisons.

Activité 2 : Accompagnement pédagogique

L'accompagnement peut se présenter sous forme individuelle ou collective et porte sur : la motivation, l'absentéisme – la discipline – le relais vers d'autres services – l'évaluation (ressentis, difficultés, réussite, état d'avancement, dynamique du groupe, bonnes pratiques) – la réorientation.

L'accompagnement est réalisé grâce à :

- une présence ponctuelle dans les cours : séance de démarrage : présentation prof-élève, organisation, contrat pédagogique, ... et des visites ponctuelles en cours de formation (évaluation durant le parcours) ainsi qu'une séance de fin de formation : évaluation finale.
- des échanges réguliers avec les formateurs (collaboration - suivi du PIF) et enseignants
- des entretiens individuels à la demande de la direction et d'autres services, du professeur, de l'étudiant et du stagiaire.

Une fiche pédagogique comprenant des données socio-pédagogiques et le parcours de formation hors et en prison est réalisée pour chaque détenu rencontré dès le premier entretien et actualisée au fur et à mesure du parcours. Elle est mise à disposition des enseignants, des formateurs et, en cas de transfert, aux autres référents pédagogiques.

### Activité 3 : Volet logistique et administratif

Publicité – Listes d'apprenants – horaires – locaux, organisation :

- En collaboration avec la direction de la prison et les directions d'écoles, le référent pédagogique prend en charge la diffusion de la publicité (affiches, et toutes boîtes, prison cloud) et la récolte des demandes. Un guide des formations disponibles dans chaque prison permettra de présenter une offre complète.
- Après les séances d'information, d'orientation et de testing, constitution des listes d'apprenants en collaboration avec les opérateurs et validation par la direction de la prison.
- Transmission des listes d'inscrits aux Centres pour les appels par les surveillants lors des cours.
- Constitution des horaires des intervenants et de la grille d'occupation des locaux en collaboration avec les directions des écoles des prisons et du délégué partenarial.
- Recherche des informations (auprès du service médical, des services psychosociaux, des surveillants, ...) justifiant les absences aux cours.
- Organisation des examens et remise des diplômes : date, local (choix et mise en place), en collaboration avec les directions (prisons et organismes de formation).
- Récupération des diplômes, attestations et remise aux détenus-étudiants (si pas de cérémonie de remise des diplômes et certificats, attestations, ...)

### Activité 4 : Soutien aux enseignants et aux formateurs

- Aplanissement de diverses et nombreuses situations difficiles (événements conflictuels entre élèves, entre enseignants, formateurs et personnel pénitentiaire, modules de cours supprimés, enseignant absent, ...) au quotidien.
- Concertation, partage des informations entre les différents intervenants, relais vers les services pénitentiaires (dont le greffe et la comptabilité) et les services psycho-sociaux.
- Accueil nouveaux enseignants et formateurs  
Présentation du cadre, des particularités (focus sur tout ce qui concerne les cours et le pédagogique) et soutien durant la formation. Il s'agit d'un complément d'informations « pratico-pédagogiques » venant en complément de l'accueil effectué par la direction de la prison à propos du personnel et des règles de sécurité à observer. Le « Vade Mecum (réalisé conjointement par l'EPS, l'Administration pénitentiaire et les partenaires associatifs) à destination des intervenants pédagogiques en prison » est également un outil utile.

*Reproduisez les cases si d'autres activités sont prévues / Supprimez les cases excédentaires.*

Le partenariat vise directement :

- les bénéficiaires finaux des dispositifs (stagiaires, apprenants, ....)
- le personnel des partenaires

Le projet :

- vise à établir un nouveau partenariat (ex : l'objet du projet est de réfléchir à ce qui pourrait être réalisé ensemble)
- construit un nouveau partenariat
- renforcer/amplifier un partenariat existant

Si le projet renforce/amplifie un partenariat existant, décrivez sa plus-value par rapport à l'existant.

**15 lignes maximum**

Ce projet s'inscrit dans le cadre des projets qui ont fait l'objet d'une candidature au Fonds Social européen (programmation 2021-2027). Il est intégré au portefeuille « Réinsertion des détenus » mené par l'Enseignement de Promotion Sociale. Notre objectif est de pouvoir obtenir un financement, via la candidature à l'appel à projet « Renforcement des compétences ». Ce financement viendrait à point nommé en tant qu'une partie des « parts publiques » demandées par le Fonds social européen. Il nous permettrait d'augmenter les temps de travail des référents pédagogiques.

Nous assurons ce projet, en partie, depuis 2009, notamment via notre participation aux deux programmations précédentes, en lien avec le projet « Réinsert » de l'enseignement de promotion sociale. Une convention avec l'enseignement de promotion sociale avait été poursuivie de 2009 à juin 2022. Nous devrions donc établir une nouvelle convention avec ce partenaire mais cela n'a pas pu être réalisé dans les délais exigés par cet appel à candidature. Vu la validation de notre candidature FSE par CCG (le Centre de Coordination et de Gestion des Fonds Européens pour l'Enseignement de Promotion Sociale), nous avons toutes les raisons de croire que cette convention pourrait voir le jour sans difficultés.

Par ailleurs, nous voudrions construire de nouveaux partenariats et établir une convention avec les services d'aide aux détenus qui participent au projet « @form », projet fort semblable au nôtre mais dans des prisons différentes (soit Ittre, Andenne, Marneffe, Huy et Marche-en-Famenne) également intégré à la candidature du portefeuille « FSE « Réinsertion des détenus ». Ces services sont : « Aide et Reclassement » pour les prisons de Huy, Marneffe et Andenne, « La Toulaine » pour la prison de Ittre et le SMAJ (Service Marchois d'Aide aux Justiciables) pour la prison de Marche-en-Famenne. Il est à remarquer que nous collaborons, de facto, de longue date avec ces services dans les prisons concernées

Ce partenariat est formalisé par une convention qui indique le type, le contenu et la nature de l'intervention de chacun des partenaires bénéficiaires. Si l'objet du projet est d'établir un nouveau partenariat, la convention est facultative.

Une convention de partenariat a été élaborée :  oui  non

**Autres conditions pour l'éligibilité du projet**

Pour être éligible, le projet doit :

*Cochez les cases pour confirmer que votre projet rencontre ces exigences.*

- être totalement gratuit pour les participants
- se dérouler sur le territoire de langue française de la Région wallonne, dans un ou plusieurs des 9 bassins
- s'organiser durant la période de programmation (à savoir entre le 1/11/2022 et le 30/04/2024).

Le projet se déroule sur la période suivante : du 1/11/2022 au 30/04/2024

- Localisation du projet :
- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> bassin Brabant-Wallon | <input checked="" type="checkbox"/> bassin Wallonie Picarde |
| <input checked="" type="checkbox"/> bassin Hainaut Centre | <input type="checkbox"/> bassin Hainaut Sud                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> bassin Namur          | <input checked="" type="checkbox"/> bassin Luxembourg       |
| <input type="checkbox"/> bassin Liège                     | <input checked="" type="checkbox"/> bassin Huy - Waremme    |
| <input type="checkbox"/> bassin Verviers                  |   |

Où prévoyez-vous de mener l'action ?

dans les locaux du partenaire A

Localisation : .....

Code postal et localité : .....

dans les locaux du partenaire B :

Localisation : .....

Code postal et localité : .....

autre (précisez : prisons)

Localisation : Nivelles, Ittre, Namur, Andenne, Huy, Marneffe, Marche-en-Famenne, Mons, Leuze, Tournai

Code postal et localité :

1400 Nivelles, 1460 Ittre, 5000 Namur, 5300 Andenne, 4500 Huy, 4520 Marneffe, 6900 Marche-en-Famenne, 7000 Mons, 7900 Leuze, 7500 Tournai.

## 5. Pertinence du projet

### Moyens affectés au projet

Veuillez détailler les **moyens humains** affectés au projet chez chaque partenaire (qualifications, expertise et expérience des ressources humaines affectées au projet).

**1 page maximum**

#### **Qualifications et expériences utiles des référents pédagogiques Adeppi :**

Ils doivent avoir une formation pédagogique, une expérience dans l'écoute active, l'orientation pédagogique et la connaissance du milieu de l'insertion ainsi que des compétences et une expérience dans l'animation de groupe.

#### **Profil :**

- Grande faculté d'adaptation
- Ecoute et communication avec le public apprenant et l'ensemble des partenaires
- Ouverture d'esprit
- Empathie
- Compréhension
- Connaissance de l'outil informatique
- Gestion des groupes d'apprenants
- Gestion des entretiens individuels socio-pédagogiques
- Capacité à maintenir la motivation chez l'apprenant
- Organisation de réunions

- Coordination entre les différents acteurs et partenaires

NB : le projet n'étant pas encore finalisé avec l'EPS et les autres partenaires, nous ne donnons pas d'information sur les ressources humaines qu'ils y affecteraient, le cas échéant. Même remarque pour les points suivants

Nombre estimé d'équivalents temps plein nécessaires au bon déroulement du projet (subventionnés ou non par le présent appel à projets) :

Partenaire A	2 ETP
Partenaire B	..... ETP
...	

Veuillez détailler les **moyens matériels** affectés au projet (locaux et matériels dédiés au projet).

**1 page maximum**

Locaux et mobilier de salles d'entretiens individuels et collectifs en prisons, mis à disposition par les différents établissements pénitentiaires où nous intervenons.

Ordinateurs, imprimantes, projecteurs et écrans.

Armoires.

Matériel de bureau de base (classeurs, bics, papier, agrafeuse ....)

Veuillez détailler les **moyens pédagogiques et techniques** affectés au projet (outils, méthodologie, planning).

**2 pages maximum**

Au fil des années, nous avons élaboré des tests pédagogiques initiaux et spécifiques en fonction des prérequis demandés par les opérateurs de formation.

Ainsi que des méthodologies et des procédures relatives aux entretiens individuels et collectifs (canevas d'entretiens) que ce soit pour les séances d'information et d'orientation, pour les séances d'évaluation à mi-parcours et en fin de module, pour les entretiens de mise au point, disciplinaires (quand il s'avère nécessaire de rappeler les règles), de remotivation ou de réorientation. Nous avons également mis au point des fascicules pédagogiques de remédiation en fonction des besoins.

Ces outils pourront être actualisés et mutualisés entre les différents référents pédagogiques.

Des réunions entre les partenaires et les différents services et intervenants sont prévues :

- Comités Locaux de Suivi : ils réunissent 2 à 3 fois l'an, dans chaque prison, les différents opérateurs de formation, différents services pénitentiaire (direction, surveillant, service psycho-social) et les autres services présents en ce qui concerne l'offre culturelle, psycho-sociale, de santé, ... ainsi que le délégué partenarial issu des Maisons de Justice.

- Le Comité de pilotage du projet « Réinsertion des Détenus » pour la programmation 2021-2027 du Fonds

Social Européen qui réunira notre association, les Services d'Aide aux détenus participant au projet « @form », et l'Enseignement de Promotion Sociale. Les détails organisationnels ne sont pas encore connus mais, lors des programmations précédentes, une réunion d'évaluation annuelle a eu lieu

- Les réunions locales (c'est-à-dire pour chaque prison) entre notre association et les services d'Aide aux détenus du projet « @ form » : au moins une réunion d'évaluation par an. Les réunions avec « Aide et Reclassement » et avec le « Smaj » sont déjà prévues, nous devons encore programmer celle avec « La Touline ».
- Les réunions avec les différents opérateurs de formation, tout au long de l'année scolaire. Ces dernières n'étant pas encore organisées dans certains établissements devraient être mise en place. La planification et récurrence de celles-ci sera effectuées en fonction des besoins propres aux différents partenaires.
- De nombreux contacts informels avec différents intervenants, partenaires, membres de direction et du personnel pénitentiaire ... sont également nécessaires.

## Budget demandé

### Partenaire A

<b>Frais de personnel (personnel directement affecté au projet) hors établissement de promotion sociale</b>				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Salaire brut mensuel	Taux de chargement 2022 *	Temps de travail sur le présent projet (%)	Coût à charge du projet (= salaire brut x taux de chargement x temps de travail)
Référent pédagogique 2ETP				
<b>Frais de personnel si le partenaire est un établissement de promotion sociale** :</b>				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Nombre de périodes	Coût forfaitaire		Coût à charge du projet (nombre de périodes * coût forfaitaire)
<b>Frais généraux forfaitaires*** (= 15% des frais RH)</b>				
<b>Frais de projet</b>				
<b>TOTAL</b>				

\* [taux de chargement2022](#)(intègre toutes les charges sociales et patronales) :

- < 10 travailleurs : 1.4977
- Entre 10 et 19 travailleurs : 1.5260
- 20 travailleurs : 1.5466

\*\*Les frais de personnels des établissements de promotion sociale sont calculés sur base des coûts forfaitaires des périodes de cours, conformément à la circulaire en vigueur au moment de la sélection des projets (au 1<sup>er</sup>

avril 2022 : [circulaire 8513](#) ;

\*\*\* les frais généraux couvrent les frais de personnel administratif et auxiliaire (secrétariat, comptabilité...) ainsi que les frais additionnels non spécifiques tels que : télécommunication, mobilier et matériel de bureau, frais immobiliers...

D'autres sources de financement seront-elles mobilisées chez le partenaire A en dehors de la subvention demandée, pour mettre en œuvre le projet ? Si oui, veuillez détailler.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des projets qui ont fait l'objet d'une candidature au Fonds Social européen dans le cadre de la programmation 2021-2027. Il est intégré au portefeuille « Réinsertion des détenus » mené par l'Enseignement de Promotion Sociale. Notre objectif est de pouvoir obtenir un financement, via la candidature à l'appel à projet « Renforcement des compétences ». Ce financement viendrait à point nommé en tant qu'une partie des « parts publiques » demandées par le Fonds social européen. Il nous permettrait d'augmenter les temps de travail des référents pédagogiques.

En effet, les moyens actuels sont insuffisants. Une augmentation de ceux-ci nous permettrait d'effectuer un réel travail d'orientation, d'accompagnements des détenus, tout le volet administratif ainsi que l'accueil et l'accompagnement des enseignants et formateurs (comme décrit ci-dessus).

### **Partenaire B**

<b>Frais de personnel (personnel directement affecté au projet) hors établissement de promotion sociale</b>				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Salaire mensuel brut	Taux de chargement * 2022	Temps de travail sur le présent projet (%)	Coût à charge du projet (= salaire brut x taux de chargement x temps de travail)
<b>Frais de personnel si le partenaire est un établissement de promotion sociale** :</b>				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Nombre de périodes	Coût forfaitaire	Coût à charge du projet (nombre de périodes * coût forfaitaire)	
<b>Frais généraux forfaitaires *** (= 15% des frais RH)</b>				
<b>Frais de projet</b>				
<b>TOTAL</b>				

\* [taux de chargement 2022](#) (intègre toutes les charges sociales et patronales) :

- < 10 travailleurs : 1.4977



- Entre 10 et 19 travailleurs : 1.5260
- 20 travailleurs : 1.5466

\*\* Les frais de personnels des établissements de promotion sociale sont calculés sur base des coûts forfaitaires des périodes de cours, conformément à la circulaire en vigueur au moment de la sélection des projets (au 1<sup>er</sup> avril 2022 : [circulaire 8513](#)) ;

\*\*\* les frais généraux couvrent les frais de personnel administratif et auxiliaire (secrétariat, comptabilité...) ainsi que les frais additionnels non spécifiques tels que : télécommunication, mobilier et matériel de bureau, frais immobiliers...

D'autres sources de financement seront-elles mobilisées chez le partenaire B en dehors de la subvention demandée, pour mettre en œuvre le projet ? Si oui, veuillez détailler.

*Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »*

### **Pertinence du projet**

Veuillez détailler la **valeur ajoutée** du partenariat proposé au regard des objectifs visés.

**1 page maximum**

Les différents partenaires de ce projet sont, bien sûr, essentiels en termes d'aide psychosociale, de soutien, d'accompagnement, d'offres de formations et/ou d'activités culturelle mais surtout ils sont complémentaires.

En prison, l'accompagnement psychosocial et psychologique fait partie des missions des services d'aide aux détenus ainsi que des services psychosociaux de l'administration pénitentiaire.

L'enseignement, la formation, les activités culturelles, l'accompagnement et le suivi pédagogique font parties des missions socio pédagogiques des différents opérateurs proposant ces activités.

En précisant les missions de chaque partenaire ainsi qu'en renforçant le rôle du référent pédagogique, nous pourrons proposer aux détenus un accompagnement pluridisciplinaire lui permettant de construire ou reconstruire son projet d'insertion dans notre société.

Les agents de guidance, assistants sociaux et psychologues des services d'aide aux détenus assurent et pourront développer leurs spécificités en matière d'aide sociale et psychologique.

Le référent pédagogique assurera donc un accueil et un accompagnement pédagogique de tous les demandeurs de formation en prison, quel que soit l'opérateur.

De plus, il assurera d'une part, le rôle de soutien aux enseignants et formateurs et d'autre part il permettra le développement de liens et d'échanges entre les différents opérateurs de formation par la mise en place de réunions pédagogiques.

La reconnaissance et pérennisation de cette activité essentielle permettra la poursuite et le développement des projets de ce type que nous menons de longue date.

Veillez détailler **les articulations** prévues en amont, pendant et en aval de l'action entre les partenaires bénéficiaires.

**1 page maximum**

En amont, il s'agira de :

- Organiser des réunions avec les partenaires (établissement pénitentiaire par établissement) afin de définir les missions, rôles de chacun et complémentarité
- Rédiger une convention définissant ces missions, rôles et fonctionnement
- Mettre en place le fonctionnement de collaboration et la fréquence des réunions
- Expliquer la mise en place de cette fonction de « référent pédagogique » ; de ses missions et des partenariats créés à la direction, aux divers services intra-muros, extra-muros et aux membres du personnel pénitentiaire afin que les relais se développent

Pendant l'activité, il s'agira de :

- En collaboration avec la direction de la prison et les directions d'écoles, le référent pédagogique prend en charge la diffusion de la publicité (affiches, et toutes boîtes, prison cloud) et récolte les demandes
- Réaliser les séances d'info collectives ciblées par formation et les tests (pour les détenus demandeurs d'une formation précise) en collaboration et selon la demande des différents opérateurs
- Constituer et transmettre les listes d'apprenants
- Constituer et transmettre les horaires et la grille d'occupation des locaux
- Réaliser des activités de remédiation, des entretiens et des séances collectives d'évaluation, de motivation, de relais vers un autre service et de réorientation pour les apprenants et les stagiaires
- Organiser des réunions entre les différents intervenants favorisant la concertation et le partage des informations
- Apporter un soutien aux enseignants et formateurs

En aval, il s'agira :

- Organiser les examens (à la demande des opérateurs) et la remise des attestations en collaboration avec les directions et les différents intervenants
- Assurer un suivi post-formation des stagiaires, une nouvelle orientation pédagogique ainsi que faire le relais vers d'autres services
- Organiser une rencontre de fin de formation avec les différents opérateurs

Si le projet vise à **raccourcir le parcours de stagiaire**, décrivez comment cela est envisagé.

**1 page maximum**

Le projet vise surtout à rendre plus cohérent le parcours pédagogique en limitant les orientations malencontreuses et en soutenant la motivation.

Si le projet a un **caractère structurant** (possibilité de le répliquer d'une année à l'autre, de le pérenniser et/ou de permettre une appropriation du projet par d'autres partenaires (dans et hors du bassin)), veuillez décrire comment cela est envisagé.

**1 page maximum**

Comme énoncé plus haut, nous souhaitons pouvoir pérenniser ce projet et maintenir, amplifier, mutualiser tous les contacts, procédures, outils et méthodologies déjà acquis grâce aux diverses réunions et contacts que le partenariat permettra de structurer.

Veuillez détailler **les résultats attendus et la mesure** de ces résultats

Résultat visé	Indicateurs/éléments permettant de vérifier que le résultat est atteint
Augmentation du nombre d'inscrits et du nombre de réussites.	Comparaison de nos statistiques annuelles portant sur le nombre d'inscrits, le nombre de réussites, les raisons d'arrêts, ...
Meilleure intégration des activités de formation au sein des prisons.	Bilan tenant compte des demandes en matière de formation émises par les détenus.  Bilans annuels centrés sur la levée de diverses difficultés facilitant la tenue des activités de formation.  Bilans reprenant les avis des divers services pénitentiaires (directions, surveillants, services psycho-sociaux, ...) ainsi que des opérateurs de formation
Meilleure intégration des enseignants et formateurs au sein des prisons	Bilans annuels reprenant le ressenti des enseignants et formateurs

*Ajoutez des lignes si nécessaire*

## 1. Engagement, déclaration sur l'honneur et signature

### Partenaire A

Je soussigné(e), nom et prénom :

légalement autorisé à engager l'organisme :

et agissant en qualité de :

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Bruxelles le : 4 juillet 2022

Mention manuscrite « Lu et approuvé » + signature :

« Lu et approuvé » J. Rousseau

### Partenaire B

Je soussigné(e), nom et prénom :

légalement autorisé à engager l'organisme :

et agissant en qualité de :

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : le :

Mention manuscrite « Lu et approuvé » + signature :

*Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »*